

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

22

OBJET

**Budget primitif
Année 2025**

Date de la convocation : 24/03/25

Nombre de votes pour : 17
Nombre de votes contre : 1
Nombre d'abstentions : 4

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

Absente excusée : Mme Anik MATS

Secrétaire : Mme MARCHAND Marie-Jeanne

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,
VU la délibération n° 4 en date du 31 mars 2025 portant la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2024 pour le budget de la commune,
VU l'avis émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 11 mars 2025

CONSIDERANT le projet de budget présenté par Monsieur le Maire,

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

PAR 17 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS et 1 CONTRE

(Contre : M. DELAME Cédric. Abstentions : Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique + pouvoir M. VAUCHELLE Patrick, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie)

DECIDE d'adopter le budget communal 2025 qui se présente de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 060-216003715-20250331-31MARS25_07-DE

Section de fonctionnement (en équilibre)

Dépenses	2 968 500.00 €
Recettes	2 968 500.00 €

Section d'investissement (en équilibre)

Dépenses	1 182 255.00 €
Recettes	1 182 255.00 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 060-216003715-20250331-31MARS25_07-DE

Le Maire,

Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site

: www.telerecours.fr